

Department of Health / Ministère de la Santé
Office of the Chief Medical Officer of Health /
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Telephone / Téléphone 506-457-4800
Facsimile / Télécopieur 506-443-8702

Date April 8, 2022 / Le 8 avril 2022

To / Dest. All Physicians and Nurse Practitioners / Ensemble des médecins et des infirmières praticiennes

From / Exp. Dr. Yves Léger, Acting Deputy Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef adjoint par intérim

Copies Dr./D^{re} Jennifer Russell; Regional Medical Officers of Health / Médecins-hygiénistes régionaux; New Brunswick Medical Society / Société médicale du Nouveau-Brunswick; Nurses Association of NB / Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick; eVisit NB; Tele-care 811 / Télé-Soins 811; First Nations / Premières Nations; New Brunswick College of Pharmacists / Ordre des pharmaciens, Extra Mural - Ambulance New Brunswick / Extra-mural Ambulance Nouveau-Brunswick; Social Development / Développement sociale; RHA PH Directors / directrices de la santé publique des RRS; Regional Health Authority VPs / Régies régionales de la santé VP; Heidi Liston; Elizabeth Dube; Jennifer Elliott; Penny Higdon; Janique Robichaud-Savoie; Evangeline Hallam; Sharon Smyth-Okana; Eileen MacGibbon

Subject / Objet **Updates on access to Paxlovid™ for the treatment of COVID-19 / Accès au Paxlovid^{MC} pour le traitement contre la COVID-19**

As of April 11th, primary care providers will be able to prescribe nirmatrelvir/ritonavir (PAXLOVID™) for COVID-19 positive patients.

Patients with a positive COVID-19 result will be able to contact their provider to be assessed for Paxlovid™. Information on Paxlovid™ will be provided to patients at assessment centers when they get tested. Information is also available on the GNB Website.

There continues to be a limited Paxlovid™ supply, and prioritizing access to treatment using the eligibility criteria below, remains necessary.

Prescribers will need to verify the patient's eligibility by completing the [eligibility form](#). The form is to be sent to the community pharmacy with the prescription. The eligibility form is available on the [NB Drug Plan Website](#). Pharmacies are not

Dès le 11 avril, les fournisseurs de soins primaires pourront prescrire le nirmatrelvir/ritonavir (PAXLOVID^{MC}) aux patients atteints de la COVID-19.

Les patients ayant un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 pourront communiquer avec leur fournisseur qui les évaluera pour déterminer s'il est possible de leur prescrire du Paxlovid^{MC}. Des renseignements sur ce médicament seront fournis aux patients aux centres d'évaluation lors du test de dépistage. Cette information est aussi affichée sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'approvisionnement en Paxlovid^{MC} demeure limité. Il est encore nécessaire d'établir une priorité d'accès à ce traitement selon des critères d'admissibilité.

Les prestataires doivent vérifier l'admissibilité du patient en remplissant le [formulaire](#) prévu à cet effet. Celui-ci sera envoyé à la pharmacie du patient avec l'ordonnance. Le formulaire d'admissibilité est accessible sur le [site Web du Régime médicaments du Nouveau-](#)

permitted to fill the prescription in absence of the eligibility form.

The community pharmacy will review the current medication profile and assess appropriateness of dispensing Paxlovid™ as per usual process.

Pharmacies will be prepared to fill prescriptions starting on April 11th. Please **do not** prescribe this medication in advance of April 11th.

For patients requiring a PCR confirmatory test, primary care providers are able to expedite a PCR test by using the COVID-19 Combined Referral and Lab Requisition Form available on in the Provincial Electronic Medical Record (EMR), on Horizon Health Network's Skyline Site or Vitalite Health Network's Boulevard Site. Please write 'Test for Paxlovid Rx' in Section 4 of the request form and fax to the appropriate RHA assessment site.

Eligibility Criteria

Case must meet all of the following criteria :

1. COVID-19 infection confirmed by:
 - PCR or
 - Abbot ID Now in First Nations Communities or
 - Healthcare provider observed point of care test (POCT) in a licenced Long-Term Care Facility and Adult Residential Facilities during an outbreak.
2. Case has mild-to-moderate symptoms (fever, cough, shortness of breath, loss of appetite, loss of smell and/or taste, fatigue, runny nose, muscle aches, etc). Cases with severe symptoms (severe respiratory distress or requiring oxygen) do not benefit from this medication.
3. Treatment initiated within five days from symptom onset.
4. At high risk of progressing to serious illness which includes at least one of the following categories:
 - a. Moderately to severely

[Brunswick](#). Les pharmaciens ne sont pas autorisés à exécuter l'ordonnance sans le formulaire d'admissibilité.

Le personnel de la pharmacie communautaire passera en revue le profil pharmaceutique et évaluera s'il est approprié de délivrer le PaxlovidMC selon la procédure habituelle.

Le personnel pharmacies sera prêt à exécuter les ordonnances dès le 11 avril. Veuillez **ne pas** prescrire ce médicament avant le 11 avril.

Pour les patients qui ont besoin d'un test de confirmation par PCR, les prestataires de soins primaires peuvent accélérer le processus en utilisant Formulaire combiné d'aiguillage et de demande d'examen en laboratoire pour la COVID-19 dans le dossier médical électronique (DME) provincial, sur le site Skyline du réseau de santé Horizon ou sur le site Boulevard du réseau de santé Vitalite. Veuillez inscrire "Test pour Paxlovid Rx" dans la section 4 du formulaire de demande et le faxer au site d'évaluation RRS approprié.

Critères d'admissibilité :

Le patient doit remplir tous les critères suivants :

1. Avoir une infection à la COVID-19 confirmée par, selon le cas :
 - un test basé sur les acides nucléiques;
 - un test ID Now d'Abbott dans les communautés des Premières Nations;
 - un test de dépistage rapide observé par un fournisseur de soins dans un établissement de soins de longue durée accrédité et dans des établissements résidentiels pour adultes pendant une éclosion.
2. Présenter des symptômes légers à modérés (fièvre, toux, essoufflement, perte d'appétit, perte du goût ou de l'odorat, fatigue, écoulement nasal, douleurs musculaires, etc.). Les patients ayant des symptômes graves (détresse respiratoire grave ou administration d'oxygène nécessaire) ne bénéficient pas de ce médicament.
3. Commencer le traitement dans les cinq jours suivant l'apparition des premiers symptômes.
4. Avoir un risque élevé d'évolution vers une forme grave de la maladie, ce qui comprend au moins une des catégories suivantes :
 - a. les personnes qui modérément ou sévèrement

immunocompromised individuals regardless of COVID-19 vaccination status (see referral form for illnesses meeting definition of immunocompromised)

- b. ≥80 years of age regardless of COVID-19 vaccination status
- c. 50-79 years of age with COVID 19 vaccinations that are not up-to-date (includes anyone who has completed their primary series but has not received their booster in the 6 month timeframe)
- d. 50-79 years of age who are residing in a long-term care setting; or living in, or from First Nations communities or those receiving home care services.

immunodéprimée, quel que soit leur statut vaccinal à la COVID-19 (voir le formulaire d'aiguillage pour obtenir la définition de personnes immunodéprimées);

- b. les personnes de 80 ans et plus, peu importe leur statut vaccinal;
- c. les personnes âgées de 50 à 79 ans dont la vaccination contre la COVID-19 n'est pas à jour (y compris toute personne qui n'a reçu ni de série primaire complète ni de dose de rappel dans le délai de six mois);
- d. les personnes âgées de 50 à 79 ans qui résident dans un établissement de soins de longue durée, qui sont originaires des communautés des Premières Nations ou y vivent, ou qui reçoivent des services de soin à domicile.

Individuals without a Primary Care Provider

Primary care providers are asked to accommodate patients with COVID-19 as much as possible due to the time restrictions associated with this medication. However, individuals without a primary care provider or who cannot access theirs can call 811 or visit <https://www.evisitnb.ca/> to see a New Brunswick nurse practitioner or doctor online.

For more information on Paxlovid™

Review the Paxlovid Product [Monograph](#).

For assessment of eligibility, refer to the Firstline Algorithm link on the Eligibility Form.

Thank you for your ongoing collaboration,

Sincerely,

Patients sans fournisseur de soins primaires

Les fournisseurs de soins primaires sont invités à répondre aux besoins des patients ayant la COVID-19 dans la mesure du possible, en raison des limites de temps associées à ce médicament. Toutefois, les patients sans fournisseur de soins primaires ou qui ne sont pas en mesure de communiquer avec le leur peuvent composer le 811 ou visiter le site <https://fr.evisitnb.ca/> pour consulter une infirmière praticienne ou un médecin au Nouveau-Brunswick en ligne.

Pour en savoir davantage sur le PaxlovidMC :

Passez en revue la [monographie](#) du Paxlovid.

Pour l'évaluation de l'admissibilité d'un patient, veuillez vous reporter au lien de l'algorithme de Firstline dans le formulaire d'admissibilité.

Merci de votre collaboration soutenue.

Sincères salutations,



Dr. Yves A. Léger, MD, MHSc, FRCPC
Acting Deputy Chief Medical Officer of Health
Médecin-hygiéniste en chef adjoint par intérim